Globethics Repository



Recouvrer les avoirs volés

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see https://www.globethics.net. Data and content policy of Globethics Repository see https://repository.globethics.net/pages/policy.

Item Type	Journal
Authors	Transparency International
Publisher	Transparency International
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-11-10 03:14:10
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/177549

01/2009

Document de travail

TRANSPARENCY INTERNATIONAL
the global coalition against corruption



Recouvrer les avoirs détournés : Un problème d'étendue et de dimension

Les avoirs détournés par le biais de la corruption grèvent les finances publiques. Ces pertes monétaires fragilisent la bonne gouvernance, affaiblissent la responsabilité d'un État envers ses citoyens et ponctionnent les ressources de développement. Les efforts entrepris dans le monde pour améliorer la restitution d'avoirs ont essentiellement consisté à rechercher les fonds, à repérer les obstacles juridiques s'opposant à leur restitution et à négocier des moyens de les restituer. Les nations développées tout comme les nations en développement sont responsables du détournement d'avoirs et mettent sur la touche les initiatives visant à les rapatrier dans les pays auxquels ils ont été subtilisés. Lorsque les banques du Nord et du Sud offrent un refuge aux avoirs volés, elles profitent de la corruption. Il est urgent de mettre un terme à cette complicité, en vue également de combler les lacunes des systèmes de financement et de gouvernance, rendues de plus en plus manifestes par la crise économique actuelle.

Table des matières

1. L'étendue du problème
2. Qui est en cause ?
3. Quelles sont les difficultés rencontrées ?
4. Les efforts actuels
5. Conclusion

CNUCC, Chapitre III et criminalisation de la corruption

Les huit chapitres de la CNUCC établissent les obligations des gouvernements et des normes pour prévenir et sanctionner la corruption, mettre en place une coopération internationale, une assistance technique et le recouvrement d'avoirs. En juin 2009, la CNUCC comptait 140 États signataires et avait été ratifiée par 136 pays.

Le chapitre III répertorie les délits qu'il est demandé ou recommandé aux pays de criminaliser, que les coupables soient des acteurs du secteur public ou privé. Il s'agit notamment de :

- pots-de-vin ;
- détournements de fonds ;
- trafic d'influence ;
- enrichissement illégitime ; et
- blanchiment d'argent.

En outre, le chapitre III traite des poursuites engagées pour lutter contre la dissimulation d'information ou les entraves à la justice dans les affaires de corruption.

1. L'étendue du problème

Qu'est-ce qu'un avoir volé ?

La Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC) fournit le premier cadre mondial destiné à faciliter le recouvrement d'avoirs tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Le chapitre V de la CNUCC, qui traite du recouvrement d'avoirs détournés, déclare que les États doivent prendre des mesures conformes à leurs législations nationales pour engager des poursuites afin de recouvrer les biens qui ont été acquis par le biais de la corruption (Article 53(a)).[1] La définition du terme « bien » est générique et englobe plusieurs types d'avoirs tels que l'argent placé sur un compte bancaire, les titres et obligations, les propriétés, les automobiles et les placements dans des entreprises et des biens immobiliers.[2]

Les efforts actuels de recouvrement d'avoirs consistent à engager des poursuites à grande échelle pour lutter contre la corruption politique et la grande corruption et à recouvrer les fonds, placements et biens immobiliers détournés. L'initiative Stolen Asset Recovery (StAR), lancée par la Banque mondiale et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en 2007, compte parmi les principales mesures visant à mettre un terme aux « vols d'avoirs publics » par des agents publics corrompus.[3]

Comme l'a toutefois remarqué le Groupe de travail sur le recouvrement des avoirs de la CNUCC, le recouvrement d'avoirs ne doit pas nécessairement se limiter à la grande corruption et peut aussi inclure des cas de moindre importance.[4] Tout avoir pourrait être restitué, sous réserve qu'il ait été détourné à la suite d'un des délits de corruption mentionnés dans la Convention.

Pour autant, la CNUCC n'a pas entièrement résolu le problème des avoirs qui découlent d'actes de corruption. À titre d'exemple, il n'est pas obligatoire pour les pays ayant ratifié la Convention de voter des lois pour criminaliser certains délits inclus dans la CNUCC. Ce vide juridique ouvre la voie à des manœuvres légales et permet à des pays de refuser de restituer les avoirs en cas de divergence entre les législations nationales et les accords internationaux.

Cela s'est révélé particulièrement problématique dans le cas de poursuites engagées contre des agents publics suspectés de corruption en raison d'une augmentation de leur patrimoine sans commune mesure avec leurs revenus (c.-à-d. enrichissement illégitime).[5] Bon nombre de pays en développement s'appuient sur l'enrichissement illégitime pour accuser des individus d'avoir reçu des pots-de-vin et autres avantages indus. De telles actions en justice sont toutefois habituellement impossibles en Europe ou aux États-Unis, puisque lancer une enquête exigerait d'inverser la charge de la preuve, action interdite dans le cadre de leurs systèmes juridiques.[6] En conséquence, les poursuites

pour enrichissement illégitime permettent rarement de recouvrer les avoirs détournés lorsque ceux-ci sont détenus à l'étranger.

Le recouvrement d'avoirs en quelques chiffres

Le blanchiment d'argent étant complexe par nature, il est très difficile de déterminer le montant total des avoirs volés, en termes de valeur comme de flux.

Cette difficulté est encore compliquée par le fait que les avoirs détournés sont inclus dans les estimations du flux illicite total de ressources générées dans le monde entier. Il est délicat de quantifier la part de ce flux qui découle du blanchiment d'argent et de l'évasion fiscale et la part qui est alimentée par la corruption. Par ailleurs, les techniques employées pour calculer les fonds en question ne font pas l'objet d'un consensus.[7]

S'agissant du *flux* d'avoirs détournés, on se trouve par conséquent devant un vaste éventail de chiffres débattus publiquement. La Banque mondiale estime que le flux transfrontalier total du produit des activités criminelles, de la corruption et de l'évasion fiscale dans le monde entier pourrait atteindre 1,6 trillion de dollars US par an, dont près de la moitié proviendrait des nations en développement.[8] D'autre part, une étude récente du Global Financial Integrity (GFI) concluait que les pertes dues aux flux illicites des pays en développement s'établissaient à près du double de ce montant (entre 858,6 milliards de dollars US et 1,06 trillion de dollars US par an, selon les estimations).[9] Comparés aux presque 120 milliards de dollars US d'aide versés en 2008, les flux illicites représentent une perte énorme, qui détourne des ressources nationales essentielles à la construction d'écoles, l'approvisionnement des centres de santé en médicaments et à la satisfaction d'autres besoins de développement.[10]

L'examen de la *valeur* totale des avoirs détournés nous permet de découvrir d'autres chiffres. Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD) français a estimé qu'au cours des dernières décennies, les dictateurs avaient dérobé entre 100 et 180 milliards de dollars US. En République démocratique du Congo, l'ancien chef d'État notoirement corrompu, Mobutu Sese Seko, aurait détourné l'équivalent du produit intérieur brut (PIB) annuel.[11] De tels chiffres sont toutefois encore loin du compte, puisqu'ils ne comprennent pas le pillage dont se rendent coupables les fidèles complices et familles des leaders corrompus.[12]

Les experts du recouvrement d'avoirs avancent que si les obstacles juridiques pouvaient être en partie levés, des milliers d'autres procès auraient des chances d'aboutir, y compris les plaintes pour des montants inférieurs allant de 100 000 à 5 millions de dollars US.[13] Ceci signifie que des sommes totales beaucoup plus importantes pourraient être récupérées, ce qui augmenterait l'efficacité des efforts accomplis pour stopper les flux illicites et permettre que les avoirs restitués fournissent des ressources supplémentaires pour le développement (se reporter à la colonne latérale).

L'approche actuelle consistant à cibler les dictateurs dans le cadre des efforts de recouvrement d'avoirs n'a pas donné de résultats satisfaisants, puisque seuls 4 milliards de dollars US ont été restitués et que le montant des avoirs gelés ne dépasse pas 2,7 milliards de dollars US pour le monde entier.[14]

Les flux illicites : des fonds perdus pour le développement

Les fuites du produit de la corruption font partie intégrante d'un mécanisme complexe (phénomène connu sous le nom de *flux financiers illicites*) entraînant la perte de ressources qui pourraient être employées au développement.

Les flux financiers illicites couvrent notamment le produit d'activités illégales comme la corruption (pots-de-vin et détournement de la richesse nationale), les activités criminelles et les activités commerciales illicites. Des experts ont avancé que les deux premières catégories représentaient autour de 35 pour cent des flux sortants, alors que la dernière représentait la plus grande part de la fuite des capitaux du monde en développement.[15]

L'évasion fiscale est considérée comme faisant partie des activités commerciales illicites. Un rapport récent d'Oxfam constatait qu'au moins 6,2 trillions de dollars US revenant aux pays en développement étaient détenus offshore par des particuliers, privant ces pays de recettes fiscales comprises entre 64 et 124 milliards de dollars US par an.[16]

La question de l'évasion fiscale a pris une nouvelle importance en raison d'un consensus international sur ce sujet. Au sommet du G20 qui s'est tenu à Londres en avril 2009, une impulsion décisive a été donnée à la lutte contre l'évasion fiscale. Outre les initiatives gouvernementales prises en Allemagne et dans d'autres pays d'Europe, les États-Unis ont récemment annoncé un renforcement de la réglementation dans les entreprises qui pratiquaient l'évasion fiscale et pour les banques qui la facilitaient.

Comprendre les centres financiers extraterritoriaux et les paradis fiscaux

Les centres financiers extraterritoriaux (CFE) sont considérés comme des juridictions dotées d'un nombre relativement important d'institutions financières faisant essentiellement affaire avec des non-résidents.

L'obtention de tels flux de capitaux internationaux est rendue possible par une offre de services impliquant une imposition a minima ou nulle, une réglementation financière accommodante et le secret bancaire ou l'anonymat. Sur les 54 juridictions considérées comme des CFE par le Fonds monétaire international, seules 13 ont ratifié la CNUCC.

Un CFE ou tout autre centre financier devient un paradis fiscal lorsqu'il satisfait les conditions suivantes définies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :[19]

- la juridiction n'exige aucun impôt ou seulement des impôts nominaux ;
- il existe un manque de transparence ; et
- des lois ou des pratiques administratives empêchent l'échange efficace d'informations fiscales avec d'autres gouvernements sur les contribuables bénéficiant d'une imposition zéro ou d'une imposition nominale.

L'OCDE tient une liste de 38 juridictions considérées comme des paradis fiscaux non-coopératifs.[20] Des organisations comme le Tax Justice Network et EURODAD plaident pour une liste plus longue qui inclurait des centres financiers de pays développés comme Londres et New York.[21]

2. Qui est en cause ?

Les discussions sur les avoirs détournés conduisent fréquemment à pointer du doigt les leaders corrompus des pays du Sud. Ce que l'on oublie souvent, toutefois, c'est que le détournement de fonds publics n'est rendu possible que par la participation et, parfois, l'encouragement actif d'entreprises de services financiers établis tant au Nord qu'au Sud. Les individus qui cachent des avoirs volés se servent des mêmes instruments légaux secrets et vides juridiques que ceux qui sont employés par les multinationales pour permettre l'évasion fiscale et par les blanchisseurs d'argent pour rendre leurs fonds « propres ».

Les avoirs détournés sont souvent gérés légalement par des individus ayant une influence considérable sur la scène internationale, dans des centres bancaires privés et extraterritoriaux situés partout dans le monde. Un rapport récent publié par Global Witness constatait que malgré le grand nombre de lois qui sont censées exiger des banques qu'elles effectuent des contrôles préalables auprès de leurs clients, particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes politiquement exposées,[17] certaines des banques les plus connues de la planète ont joué le rôle de dépositaires d'avoirs détournés. Selon Global Witness, le fils du président de la Guinée équatoriale, qui, à l'instar de son père, aurait commis plusieurs actes de corruption, possédait un compte bancaire personnel auprès de la banque Barclays de Londres. Le conglomérat financier américain Citibank a également été accusé par Global Witness d'avoir autorisé l'ancien président corrompu du Liberia, Charles Taylor, à engranger le produit de ventes illégales de bois en menant ces opérations par l'intermédiaire de banques correspondantes.[18] Même lorsque les fonds issus de la corruption sont localisés et gelés, les banques continuent de profiter de l'intérêt généré par le capital, étant donné la longueur des procédures de restitution.

La filière des opérations qui dirigent les avoirs détournés vers des comptes bancaires, dans les centres financiers du Nord et du Sud, est favorisée par l'intervention de différents acteurs. La complexité des méthodes employées pour contourner les lois et dissimuler le produit de la corruption exige le recours à des avocats, des comptables et des experts en services financiers. Alors que bon nombre de ces groupes de professionnels s'autorégulent pour se protéger d'une telle complicité, l'absence de dispositifs de surveillance et de contrôle diminue souvent l'efficacité des mesures préventives.

Les centres financiers extraterritoriaux (CFE) sont la destination préférée des fonds détournés et leurs noms figurent souvent sur la liste mondiale des paradis fiscaux (se reporter à la colonne latérale). Les CFE se caractérisent par l'opacité de leurs structures financières, incluant des lois favorables à un secret bancaire absolu et des instruments juridiques permettant de dissimuler l'identité du propriétaire réel des avoirs. Étant donné que certains de ces centres tirent une large partie de leur PIB de la fourniture de services financiers confidentiels à des non-résidents, il n'est guère surprenant qu'ils montrent souvent peu

d'empressement à enfreindre leur code du secret et à communiquer des informations.

Les centres financiers extraterritoriaux ne sont toutefois pas les seuls à blâmer. Les grands centres financiers « onshore » sont souvent dotés de règles bancaires et d'un règlement d'entreprise laxistes pour attirer les entrées de capitaux, ce qui permet la dissimulation d'avoirs détournés. À titre d'exemple, des pays comme la Suisse, Andorre, Monaco, le Liechtenstein, le Luxembourg et Chypre offrent traditionnellement un haut degré de secret bancaire et des régimes de faible imposition, facteurs qui facilitent la dissimulation d'avoirs détournés.[22]

Les grands centres financiers, du fait de leurs systèmes juridiques, peuvent exacerber les problèmes nés dans les centres extraterritoriaux. Nombreux sont les pays qui, à l'instar du Royaume-Uni, n'exigent pas que les noms des vrais propriétaires (c.-à-d. les usufruitiers) d'une entreprise figurent dans les registres publics.[23] Cela permet que des entreprises immatriculées dans un pays appartiennent à une société-écran créée dans un autre pays où la loi n'exige pas la divulgation d'informations sur les propriétaires. En conséquence, un leader corrompu qui acquiert une société-écran dans un centre extraterritorial peut dissimuler son identité et utiliser cette société pour canaliser les fonds vers un centre « onshore » comme Londres, rendant l'origine illégitime des fonds très difficile à identifier.

Si les centres des pays du Nord abritent la plus grande part du produit de la corruption qui est déposé à l'étranger, de plus en plus de nouvelles plates-formes financières apparaissent dans les pays en développement, du Bostwana à Dubai, où les fonds peuvent être déposés sans que leur origine soit découverte. Des fonds détournés en Angola peuvent être déposés à Lagos, avant d'être transférés à Johannesburg où ils sont « lavés » de leur origine, avant d'être redirigés vers Londres ou New York. La rentabilité de ces itinéraires a stimulé l'émergence de nouveaux centres. Selon le gouvernement américain, l'Afghanistan, la Bosnie-Herzégovine, le Cambodge, le Guatemala, le Liban et le Kenya figurent parmi les 59 pays les plus actifs dans le blanchiment de fonds illicites. La décision récemment prise par des pays comme le Ghana d'offrir des services bancaires à des non-résidents, moyennant un taux d'imposition bas et une surveillance limitée, ne pourra qu'aggraver le problème. [24]

3. Quelles sont les difficultés rencontrées ?

Dans la pratique, le recouvrement d'avoirs s'avère d'une complexité considérable et les difficultés nombreuses. Localiser les fonds détournés constitue l'une des difficultés majeures. Comme il a été souligné plus haut, il n'existe généralement pas de preuves écrites une fois que les fonds ont été « nettoyés » de toute trace du délit qui est à leur origine.

Demander justice en France pour les avoirs détournés en Afrique

En 2007, un rapport d'une organisation de la société civile, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), a identifié des châteaux, des appartements et autres biens qui avaient été achetés en France par plusieurs dirigeants africains, leurs familles et leurs proches collaborateurs.[25]

Les OSC se sont depuis servis de ces constatations pour déposer une demande d'enquête officielle concernant trois présidents : Denis Sasssou N'Guesso (Congo-Brazzaville), Omar Bongo-Ondimba (Gabon) et Teodoro Obiango Mbasogo (Guinée équatoriale).

L'enquête policière a découvert une série de biens. ÀÀ titre d'exemple, les membres de la famille du président du Gabon sont propriétaires de 39 appartements (dont la plupart sont situés dans l'arrondissement le plus riche de Paris), possèdent 70 comptes bancaires et détiennent en propre neuf voitures (d'une valeur estimée à environ 1,5 million d'euros).[26]

Malgré les preuves, la première plainte a été rejetée par le parquet. En réponse, TI France, en collaboration avec d'autres OSC, a déposé une plainte civile en 2008 pour relancer l'affaire.[27] En mai 2009, celle-ci a été déclarée recevable et une instruction a été ouverte.

À l'heure de la mise sous presse, l'État enquêtera sur la manière dont une telle quantité de biens luxueux, immobiliers et autres, ont été acquis en France et si la corruption est à l'origine des fonds. L'enquête devrait également révéler les identités des divers intermédiaires ayant collaboré avec les banques qui ont été identifiées dans l'affaire comme ayant traité ces fonds détournés.

L'initiative StAR : Recouvrer les avoirs détournés par la grande corruption

La Banque mondiale et l'ONUDC supervisent conjointement l'initiative Stolen Asset Recovery (StAR), qui vise à s'assurer qu'il n'y ait pas de refuge sûr pour les hommes politiques s'enrichissant aux dépens des populations démunies.

Cette initiative s'est attachée à lever les obstacles qui entravent le recouvrement d'avoirs en renforçant la recherche politique, le partage des connaissances, l'assistance technique et la formation.[31] Cela a essentiellement été accompli en développant la capacité des États demandeurs et des États sollicités de mener à bien les procès. Les pays ont dû renforcer leurs capacités : être en mesure de répondre à des demandes d'entraide juridique internationale ou de les déposer, adopter et mettre en œuvre des mesures de confiscation effectives, améliorer la transparence et la responsabilité des systèmes de gestion des finances publiques, créer et renforcer des agences nationales de lutte contre la corruption et contrôler les fonds recouvrés.

StAR a déclaré que s'attaquer aux kleptocraties et aux intermédiaires qui les soutiennent permettra que d'autres acteurs à l'origine de flux illicites, comme les fraudeurs fiscaux, soient pris dans les réseaux de garanties mis en place pour prévenir le détournement d'avoirs. (www.worldbank.org/star).

Même lorsque l'argent est retrouvé, de nombreux obstacles empêchent ou retardent sa restitution. Des questions de souveraineté et des exigences légales contradictoires ont permis de jeter un voile sur les activités de bureaucrates corrompus, de blanchisseurs d'argent et autres protagonistes tirant profit de la corruption. Le manque de coordination entre les agences nationales et internationales qui traitent les procédures de recouvrement d'avoirs et leur capacité limitée sont également des problèmes pratiques qui doivent être réglés.[28]

Le faible niveau d'expertise juridique dans bon nombre de pays demandeurs et la collaboration juridique parfois insuffisante entre États demandeurs et États sollicités entravent l'engagement de poursuites en recouvrement.[29] Le coût prohibitif du recrutement de juricomptables et d'avocats compétents (qui sont souvent basés dans les pays du Nord et dans les lieux où l'argent est caché) est également un obstacle de taille. Même lorsque des poursuites sont engagées, les parties accusées peuvent tirer profit des protections légales, en avançant le respect de la propriété des personnes, de la vie privée et des droits humains. Ces manœuvres ralentissent les procédures juridiques et peuvent mettre en péril les procès du côté des pays demandeurs qui disposent de ressources financières limitées.

La volonté politique des deux côtés peut aussi poser des problèmes importants en matière de recouvrement d'avoirs. Les banques peuvent par exemple ne pas vouloir restituer des avoirs en raison d'intérêts financiers personnels ou par crainte qu'ils ne soient une nouvelle fois détournés.[30] Les liens politiques entre les nations du Nord et du Sud peuvent également permettre la conservation en toute sécurité d'avoirs volés. En 2007, une enquête sur les biens détenus par des dirigeants africains accusés de corruption a été interrompue en France lors d'un procès dont les organisations de la société civile déclarent qu'il a pu être motivé par des pressions politiques exercées par le gouvernement français. Après un renouvellement du dépôt de plainte par la section française de TI, la plainte a depuis été déclarée recevable par les tribunaux français qui enquêtent pour déterminer si les avoirs en question sont la conséquence d'actes de corruption commis par ces leaders (se reporter à la colonne latérale de la page 5).

La connexion suisse-péruvienne

Les législations nationales de lutte contre le blanchiment d'argent ont donné l'impulsion juridique pour une coopération en 2001 entre des banques suisses et le procureur du pays en faveur du gel des avoirs de Vladimiro Montesinos, ancien chef des services secrets du gouvernement péruvien.

Cela a permis la restitution rapide de 77 millions de dollars US à la Banque nationale du Pérou dans un délai inférieur à un an.[32]

4. Les efforts actuels

Les initiatives en cours s'attachent à surmonter et atténuer les nombreux obstacles qui empêchent la sortie et la restitution du produit de la corruption. Ces initiatives incluent des normes, des règles, une assistance technique ainsi que le renforcement des capacités et la défense des intérêts.

Les normes

Les principes exposés par le Groupe d'Action financière (GAFI) sont utiles pour empêcher que le produit de la corruption puisse pénétrer dans le système bancaire. Le GAFI est un organisme intergouvernemental visant à développer et promouvoir des politiques nationales et internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,[33] deux processus qui utilisent les mêmes caractéristiques du système bancaire pour permettre aux avoirs détournés de sortir sans encombre des pays. Pour autant, les recommandations du GAFI n'ont pas été mises en œuvre avec succès. Un rapport récent de Global Witness constatait qu'aucun des 24 États membres du GAFI ne respectait entièrement la consigne de celui-ci (numéro six) consistant à exiger des banques présentes dans leurs pays qu'elles effectuent des contrôles préalables approfondis auprès des personnes politiquement exposées.[34]

La réglementation et la législation

Un autre ensemble collectif de mesures préventives et de criminalisation en matière d'avoirs détournés peut être tiré de la CNUCC. Bien que cette convention soit un instrument relativement récent, c'est avec un certain succès qu'elle a aidé à recouvrer des avoirs détournés. La CNUCC passe pour avoir facilité des actions en justice engagées dernièrement contre d'anciens responsables politiques du Bangladesh accusés de corruption. Le pays a signé et ratifié la convention en 2008, un acte qui a aidé à déclencher le recouvrement de 200 millions de dollars US conservés dans des comptes extraterritoriaux et liés au fils d'un ancien premier ministre et à des fonctionnaires publics.[35]

L'assistance technique et le renforcement de capacités

Basant son mandat sur la CNUCC, l'initiative Stolen Asset Recovery (StAR), lancée sous les auspices de la Banque mondiale et de l'ONUDC, aide les pays à lever les obstacles à la restitution d'avoirs en renforçant les capacités et en apportant des conseils et une assistance aux États demandeurs et sollicités. Bien qu'elle serve d'intermédiaire et aide à restituer les avoirs, StAR n'enquête toutefois pas sur les affaires.

Les gouvernements individuels ont également pris des mesures volontaristes pour faciliter le recouvrement d'avoirs détournés par une assistance technique. À titre d'exemple, le Royaume-Uni, le Liechtenstein et la Suisse financent des programmes de formation destinés aux agences qui appliquent la législation dans les pays du Sud pour leur enseigner comment formuler des demandes officielles de restitution.[36]

Par ailleurs, les organismes d'application de la loi de l'Union européenne se sont organisés en réseau informel sous le nom de Camden Asset Recovery Inter-Agency Network pour améliorer la coopération internationale visant à repérer et à rapatrier le produit de la criminalité.[37]

Du côté non gouvernemental, l'International Centre for Asset Recovery (ICAR), implanté en Suisse et lancé par le Basel Institute on Governance en 2008, aide les pays en développement à renforcer leurs capacités par des formations et le partage d'informations afin qu'ils soient en mesure de repérer, confisquer et rapatrier le produit de la corruption.[38]

La défense d'intérêts

Les organisations de la société civile, à l'instar de Global Witness, agissent en publiant des rapports d'enquête visant à repérer la trajectoire des avoirs, depuis les États auxquels ils ont été dérobés jusque dans les banques où ils sont conservés. Ces rapports ont aidé à sensibiliser le public aux pratiques des banques, ainsi qu'à celles d'autres institutions financières et intermédiaires qui fournissent des services et se rendent complices de la dissimulation du produit de la corruption. Parfois, ces révélations sont utilisées par les organisations de la société civile et d'autres parties pour faciliter les poursuites et les plaintes contre les banques et les gouvernements, comme c'est actuellement le cas en France. D'autres actions de défense ont tourné autour de l'emploi du lobbying et de l'engagement pour réformer les politiques et les cadres de gouvernance, en adoptant par exemple des principes directeurs d'exploitation dans les banques. D'autres campagnes d'information, par des organisations comme Christian Aid et EURODAD, ont souligné à quel point les détournements d'avoirs constituaient de graves pertes financières pour les gouvernements. S'ils n'étaient pas détournés, ces fonds, pourraient servir de financement aux pays et leur permettre de renforcer des services de base essentiels à leurs citoyens.

5. Conclusion

Lorsque des avoirs détournés sortent des frontières d'une nation, ils ont besoin de tout un réseau d'acteurs complices pour les dissimuler. Même lorsque les fonds sont retrouvés, il est trop souvent impossible de les rapatrier en raison du manque de volonté politique, de capacités insuffisantes et des coûts élevés.

Empêcher la sortie d'avoirs détournés et les restituer à leur pays d'origine implique de vaincre ces obstacles, ce qui n'est possible que si les pays du Nord et du Sud unissent leurs efforts. Une gouvernance juridique et financière plus transparente et responsable est nécessaire dans les centres financiers internationaux pour mettre un terme à l'exode d'avoirs détournés.

Dans le même temps, un plan de recouvrement d'avoirs bien intégré à l'échelle internationale dans les pays demandeurs comme dans les pays sollicités est nécessaire pour localiser et rapatrier avec succès les milliards de dollars détournés par la corruption. Un tel système aiderait à traduire en justice les leaders corrompus qui dépouillent leurs nations de leurs richesses.

Un plan de recouvrement d'avoirs international efficace, sous l'égide de la CNUCC et soutenu par une volonté politique, aurait un réel effet dissuasif sur la corruption. Il aiderait à mettre en place un cadre de gouvernance visant à empêcher que les avoirs détournés ne trouvent un refuge à l'abri des poursuites et à prévenir les pertes de ressources financières indispensables au développement.

L'obligation de s'informer sur le client (la règle « know your customer ») qui exige des banques qu'elles examinent les déposants effectifs et potentiels offre de grandes possibilités de prévenir la mise en lieu sûr d'actifs détournés dans des centres financiers.

Depuis plus de 10 ans, TI appelle à l'application de cette mesure, qui est un des Principes de Wolfsberg, ensemble de recommandations adoptées par onze banques privées de premier plan, allant de Banco Santander à UBS (www.wolfsberg-principles.com).[39]

Ce document de travail a été préparé par le Département Politique et Recherche. TI souhaite remercier TI France et TI R-U pour leur aide, ainsi que le Basel Institute on Governance pour ses conseils.

Pour plus d'informations sur le travail de TI sur le recouvrement d'avoirs et sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, veuillez visiter le site : www.transparency.org/global_priorities/international_conventions.

Pour plus d'informations sur ce document de travail et d'autres de la série, veuillez contacter Craig Fagan au secrétariat de TI :
plres [at] transparency.org.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL

Téléphone

+49-30-343820 -0

Télécopie

+49-30-347039 -12

Secrétariat international

Alt-Moabit 96

10559 Berlin

Allemagne

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

Références :

[1] Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC), Article 53 (a). Entrée en vigueur le 14 décembre 2005.
[2] CNUCC, Article 2 (d). www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/index.html.
[3] ONUDC et la Banque mondiale, Initiative 'Stolen Asset Recovery (StAR) : Challenges, Opportunities, and Action Plan' (Washington, DC : Banque Mondale et ONUDC, 2007).
[4] Secrétariat de la CNUCC, 'Innovative Solutions to Asset Recovery', document de référence préparé pour la réunion du Groupe de travail intergouvernemental ouvert sur le recouvrement d'avoirs, Vienne, 27- 28 août, 2007, page 5.
[5] CNUCC, Chapitre III, Article 20. www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/index.html.
[6] Guillermo Jorge, 'Notes on Asset Recovery in the U.N. Convention against Corruption'. www.abanet.org/intlaw/hubs/programs/Annual0316.03-16.06.pdf.
[7] Secrétariat de la CNUCC, 2007, page 4.
[8] La Banque mondiale lance l'Initiative pour la restitution des avoirs volés, communiqué de presse de la Banque mondiale, 14 avril 2007. Voir : http://go.worldbank.org/32G56PPG90.
[9] Les chiffres sont ceux de 2006. Voir : Dev Kar et Devon Cartwright-Smith, 'Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2002 – 2006', (Washington, DC : Global Financial Integrity, décembre 2008), www.gfip.org/storage/gfip/executive%20-%20final%20version%201-5-09.pdf.
[10] L'aide au développement en 2008 à son plus haut niveau, communiqué de presse de l'OCDE, 30 mars 2009. Voir : www.oecd.org/document/35/0,3343,fr_2649_34487_42461389_1_1_1_1,00.html.
[11] Antoine Dulin et Jean Merckaert, 'Biens mal acquis… profitent trop souvent - La fortune des dictateurs et les complaisances occidentales' (Paris, France : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, mars 2007). Voir : www.ccfd.asso.fr/e_upload/pdf/biens-mal-acquis.pdf.
[12] Secrétariat de la CNUCC, 2007.
[13] Jack Smith et al, 'The Recovery of Stolen Assets: A Fundamental Principle of the UN Convention against Corruption', U4 brief (Bergen, Norvège : CMI, 2007). Voir : www.u4.no/themes/CNUCC/asset-recovery.cfm.
[14] Antoine Dulin et Jean Merckaert, 2007.
[15] John Christensen, 'Mirror, Mirror on the Wall, Who's the Most Corrupt of All?, Document présenté au Forum social mondial, Nairobi, Kenya. Janvier 2007. Voir : www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/0701_Mirror_Mirror_corruption.pdf; Dev Kar et Devon Cartwright-Smith, 2008.
[16] Tax haven crackdown could deliver $120bn a year to fight poverty, communiqué de presse d'Oxfam, 13 mars 2009. Voir : www.oxfam.org.uk/applications/blogs/pressoffice/?p=3912&pressreleases.
[17] Global Witness, 'Undue Diligence: How Banks do Business with Corrupt Regimes' (London, R-U : Global Witness, mars 2009). www.globalwitness.org/media_library_detail.php/735/en/undue_diligence_how_banks_do_business_with_corrupt.
[18] Global Witness, 2009.
[19] Critères des paradis fiscaux de l'OCDE : www.oecd.org/document/63/0,3343,fr_2649_33745_31237439_1_1_1_37427,00.html.
[20] L'OCDE tient une liste de 38 juridictions coopératives qui sont « engagées en faveur d'une norme fiscale admise au niveau international, mais qui ne l'ont pas encore mise en œuvre de façon suffisante ». Voir : www.oecd.org/dataoecd/38/14/42497950.pdf.
[21] Tax Justice Network, 'Identifying Tax Havens and Offshore Finance Centres': www.taxjustice.net/cms/upload/pdf/Identifying_Tax_Havens_Jul_07.pdf.
[22] Fiche d'information d'EURODAD : La fuite des capitaux détourne le financement du développement (2008). Voir www.eurodad.org/uploadedFiles/Whats_New/Reports/factsheet_capitalflight08.pdf.
[23] TI(R-U), "Combating Money Laundering and Recovering Looted Gains" (London, R-U : TI (R-U), 2009). Voir : www.transparency.org.uk/reports/AML_report09.pdf. Richard Murphy, Putting the UK's House in Order, blog britanniqueTax Research : www.taxresearch.org.uk/Blog/2009/03/27/putting-the-uks-house-in-order/.
[24] John Christensen, 'Africa's Bane: Tax Havens, Capital Flight and the Corruption Interface', document de travail du Real Instituto Elcano (Madrid, Espagne : Real Instituto Elcano, 2009). Voir : www.realinstitutoelcano.org. Voir également : US Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs, 'International Narcotics Control Strategy Report: Major Money Laundering Countries' (Washington, DC : Département d'État américain, 2007). Voir : www.state.gov/p/inl/rls/nrcrpt/2007/vol2/html/80883.htm.
[25] Antoine Dulin et Jean Merckaert, 2007.
[26] Transparency International (France) dépose plainte avec constitution de partie civile dans un cas d'avoirs détournés, 2 décembre 2008. communiqué de presse de TI, 2 décembre 2008. Voir : www.transparency.org/content/download/39061/619208.
[27] Voir : 'TI France's Complaint against 3 African Heads of State', communiqué de presse, 2 décembre 2008. www.transparency.org/content/download/39061/619208.
[28] ONUDC et la Banque mondiale, 2007.
[29] Jack Smith et al, 2007.
[30] Jack Smith et al, 2007.
[31] Groupe de travail de la CNUCC sur le recouvrement d'avoirs, 'Asset recovery on the road to Doha: activities under the StAR initiative' (Vienne, Autriche : ONUDC, 20 mars 2009).
[32] Guillermo Jorge, Notes sur le recouvrement d'avoirs à la Convention des Nations unies contre la corruption.
[33] Voir : www.fatf-gafi.org/pages/0,3417,fr_32250379_32235720_33631745_1_1_1_1,00.html.
[34] Global Witness, 2009.
[35] Basel Institute on Governance, 'Implementing the UN Convention against Corruption (UNCAC): Compliance and Gap Analysis Bangladesh' (Bâle, Suisse : Basel Institute on Governance, 2008). Voir : www.baselgovernance.org/fileadmin/docs/pdfs/Publications/Bangla_GAP_Analysis_GtZ_factsheet.pdf.
[36] Ces trois gouvernements soutiennent les efforts par le biais de l'International Centre for Asset Recovery (ICAR).
[37] Camden Asset Recovery Inter-Agency Network : www.assetrecovery.org.
[38] The Asset Recovery Knowledge Centre du Basel Institute : www.assetrecovery.org/kc/.
[39] Les Principes anti-blanchiment de Wolfsberg définissent les personnes politiquement exposées comme des « individus occupant ou ayant occupé des postes de confiance dans le secteur public, comme les agents publics, les cadres supérieurs d'établissements publics, les hommes politiques, les représentants de partis politiques de haut niveau, etc., ainsi que leurs familles et leurs proches. » Voir : www.assetrecovery.org/kc/node/78fa46bc-c6ae-11dd-b3f1-fd61180437d9.1.

© 2009 Transparency International. Tous droits réservés.

Transparency International (TI) est l'organisation de la société civile mondiale au premier plan de la lutte contre la corruption. Présente grâce à 90 sections établies dans le monde entier et à un secrétariat international situé à Berlin, Allemagne, TI sensibilise aux effets nuisibles de la corruption ; TI collabore avec ses partenaires dans les gouvernements, le secteur privé, et la société civile afin de développer et d'appliquer des mesures efficaces contre la corruption. Pour plus d'information veuillez visiter : www.transparency.org

ISSN 1998-6408